COMMUNE DU ROEULX

-

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PLAN SEINE-ESCAUT EN WALLONIE (SEW)
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^ER^)

-

ENQUÊTE PUBLIQUE

-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
18 novembre 2024	22 novembre 2024	Administration Communale Service Urbanisme - Environnement Grand'Place 1 7070 Le Roeulx 12 janvier 2025 à 10h	Administration Communale Service Urbanisme - Environnement Grand'Place 1 7070 Le Roeulx urbanisme@leroeulx.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable entre 8h15 et 12h et entre 13h30 et 16h (sauf le vendredi) sur rendez-vous pris au 064/310 767 ou le mercredi jusqu'à 20h sur RDV préalable 48h à l'avance.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Service Public de Wallonie via le lien suivant : https://infrastructures.wallonie.be/home/infrastructures-et-vous/projets-europeens/programme-seine-escaut/enquete-publique.html

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 12 janvier 2025 au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Mobilité et Infrastructures à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : enquete.publique.seine.escaut@spw.wallonie.be Via courrier : SPW Mobilité et Infrastructures Département Expertises Hydraulique et Environnement Direction des Etudes Environnementales et Paysagères Enquête publique Seine Escaut Boulevard du Nord, 8 - B-5000 Namur

Au Roeulx, le 14/11/2024

La Directrice Générale

M. Redko

SIGILLUM URBIS RHODENSIS

Le Bourgmestre,

B. Friart

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^er^, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^er^, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.